

N° 2023/43

ARRÊTE DU MAIRE
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA PLACE DE LA
FONTAINE A L'OCCASION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET
ORGANISEES PAR LA COMMUNE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et suivants ;
Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur la place de la Fontaine,

ARRETE

Article 1er : la place de la Fontaine sera interdite au stationnement du jeudi 13 juillet 2022 à 20h00 au samedi 15 juillet 2023 à 6h00 à l'occasion des festivités du 14 juillet organisées par la Commune de Bussy-en-Othe.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de la Commune.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication en mairie et d'un affichage sur les lieux de son application.

Fait à Bussy-en-Othe, le 10 juillet 2023.

Le Maire
Catherine DECUYPER

